Financé par

GRAND PARIS SEINE OUEST

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE RELANCE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Meudon, le 30 mai 2023

Par arrêté préfectoral n° 2022-181,

Le Préfet de la Région Ile-de-France attribue à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, une subvention d'un montant maximum prévisionnel de : **323 092 € au titre de la DSIL 2022** pour la réalisation de l'opération suivante :

Rénovation et désimperméabilisation des sols rue Riocreux et aménagement de voirie place Pierre Brossolette à SEVRES.

Le montant de la subvention représente **80 %** de la dépense prévisionnelle globale de l'opération, estimée à **403 865 €HT**

	MONTANT HORS TAXES (€)	***PART (%)***
Coût total HT	403 865 €	100 %
DSIL 2022	323 092 €	80 %
Auto-financement (minimum 20 %)	80 773 €	20 %

Période d'affichage : jusqu'en septembre 2024